



Propriétaire qui profite de la misère

Par **Fouad2016**, le **09/12/2016 à 21:56**

Bonjour à tous, je viens vous demander conseil car je ne sais pas quoi penser...

Voilà, sans vous détailler l'histoire de ma vie, je me suis retrouvé en galère de logement en 2011. En 2012 j'ai trouvé un logement dans la région toulousaine... et quel logement!! Je vais tenter de faire simple.. j'ai trouvé une "chambre meublée" dans une maison qui a été "coupée" pour faire plusieurs chambres meublées... bref, sur le contrat il est indiqué noir sur blanc que le propriétaire sera en droit de rentrer dans le logement (pour vérifier le bon état des lieux en cours de bail..). A l'époque, je ne savais pas que c'était illégal, j'ai signé ce bail, et ne voulant pas dormir dans la rue bah j'ai signé...

Bref, ma chambre meublée ne me garantit aucune intimité.. L'insonorisation est déplorable (j'entends le voisin quand il chuchote ou claque des doigts c'est vous dire), 90% des autres voisins sont des alcooliques notoires et très bruyants ou des gens qui touchent l'allocation handicapé (en fait ce proprio ne prend que des gens qui sont dans la misère puisque au moins la CAF garantit le paiement de 80% du montant du loyer), je ne vous parle même pas des toilettes et de la douche commune (en 2016!!! génial de devoir passer derrière essuyer le caca du voisin alcoolique) . Cerise sur le gâteau, un des locataires entretient des relations plus qu'amicales avec une locataire, le propriétaire a été voir cette locataire pour lui demander "vous lui trouvez quoi a ce type?". Ce propriétaire cherche à tout savoir sur la vie des uns et des autres, rentre chez les gens (il a tenté de rentrer chez moi pour me remettre mon courrier alors qu'il était dans ma boîte aux lettres...manque de pot j'étais dans mon lit et j'avais laissé la clé sur la serrure), et la police connaît bien l'adresse car un jour sur deux il y a un problème entre alcoolos...

Bref, j'ai ma fierté je suis quelqu'un de propre mais vu le taudis psychologique ou je suis installé, vu les divers problèmes d'insonorisation et divers autres problèmes (c'est le nid de l'enfer ici..) je me suis laissé aller (pourquoi entretenir ce "logement" indécent puis quand tu as des soucis, faire le ménage passe au second plan). Récemment je me suis secoué, je me suis réveillé, j'ai retrouvé un vrai travail, je remonte la pente financièrement et je déménage sous peu (car va dormir quand tu as des voisins alcooliques et que tu te lèves a 6h du matin).. Je n'ai aucune envie de me casser la tête a nettoyer 5 ans de crasse rien que pour e***erder ce type pourri.. Je compte faire mon préavis de 1 mois ("chambre meublée") et lui laisser ma caution et passer à autre chose, à une vie heureuse et digne. Je ne tiens absolument pas à voir sa sale ***** pour faire un état des lieux (de toute façon il ne rend jamais les cautions et a des litiges avec d'anciens locataires sur ca) Pensez vous qu'il risque de me harceler par la suite? (il est tellement tordu et radin qu'il est capable de dégrader encore plus mon "logement" pas très propre pour avoir des thunes en plus mais je compte filmer ma chambre et ramener un témoin le jour de mon départ histoire qu'il confirme que je n'ai rien dégradé au cas ou) je compte partir sans laisser d'adresse ou de numéro, il m'a trop pourri la vie, limite

j'ai bien envie de lui envoyer je ne sais quel service constater l'escroquerie de ce type et l'empêcher de louer à nouveau..

Par **Visiteur**, le **10/12/2016** à **01:58**

Bonjour,
Ok, bien lu, vous avez une question précise ?

Par **jodelariege**, le **10/12/2016** à **10:24**

bonjour j'ai compris que fouad ne veut pas nettoyer 5 ans "de crasse"et qu'il se demande si le propriétaire peut se retourner contre lui pour cette crasse à nettoyer....